

Date de la convocation: 19/06/2018

Date de l'annonce publique : 19/06/2018

Présents

Gilles Roth, bourgmestre et président
Roger Negri et Marcel Schmit, échevins
Jean Beissel, Edmée Besch-Glangé, Sven Bindels, Ed Buchette, Luc Feller, Tom
Kerschenmeyer, Romain Rosenfeld, Adèle Schaaf-Haas, Roland Trausch et Jemp
Weydert, conseillers
Nico Bontemps, secrétaire communal

Absent(s)

Vote public

Sven Bindels

Ordre du jour

1. Aménagement communal et le développement urbain :
 - a. Saisine du conseil communal d'une modification ponctuelle de la partie graphique du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la commune de Mamer ayant trait à la suppression générale des coefficients de densité de logements minimum (article 10 de la loi modifiée du 19/07/2004) ;
 - b. Lotissement d'une parcelle sise à Mamer, 5a rue des Maximins en deux lots (article 29 de la loi).
2. Devis:
 - a. Article 4/823/211000/18046 – Étude pour la construction d'une piscine au Campus Kinneksbond à Mamer - montant du devis 50.000,00 € ;
 - b. Article 4/910/221311/18039 – Réaménagement de la zone « Berberzelt » et du hall d'entrée du primaire au Campus Kinneksbond – montant du devis 450.000,00€ .
3. Circulation :
 - a. Confirmation d'un règlement de circulation d'urgence temporaire d'une durée supérieure à 72 heures au croisement de la route de Dippach avec la route de Garnich à Holzem.
4. Subsidés :
 - a. Répartition des subsidés 2017 aux associations ;
 - b. 1000,00 € à l'a.s.b.l. « D'Georges Kayser Altertumsfuerscher » à titre de participation au financement d'activités archéologiques en 2018.
5. Approbation d'un contrat de bail :
 - a) Approbation d'un contrat de bail relatif à un immeuble sis à L-8225 Mamer, 2 route de Dippach ;
 - b) Approbation d'un contrat de bail relatif à un immeuble sis à L-8310 Capellen, 49 route d'Arlon.
6. Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux.
7. Affaires de personnel (séance à huis clos) :
 - a. Nomination provisoire ou définitive d'un fonctionnaire dans la catégorie B, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif au secrétariat communal ;
 - b. Nomination provisoire ou définitive d'un fonctionnaire dans la catégorie B, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif au secrétariat communal.

Le conseil communal,

unanimement décide de compléter l'ordre du jour par les deux points suivant à traiter avant le point 6. actuel de l'ordre du jour :

- Affaires du personnel – création d'un poste d'employé communal (m/f) dans la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe administratif pour les besoins du service financier.
- Affaires du personnel – création d'un poste d'employé communal (m/f) dans la catégorie d'indemnité D, groupe d'indemnité D2, sous-groupe administratif pour les besoins du service communication.

unanimement décide de scinder le point 1.a en deux points séparés pour lancer deux procédures distinctes l'une de l'autre.

Point de l'ordre du jour : 1-a	Aménagement communal et le développement urbain - Saisine du conseil communal d'une modification ponctuelle de la partie graphique du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la commune de Mamer ayant trait à la suppression générale des coefficients de densité de logements minimum (article 10 de la loi modifiée du 19/07/2004)
---------------------------------------	---

Le conseil communal,

unanimentement :

- émet un vote positif au sujet de la modification ponctuelle de la partie graphique du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la commune de Mamer pour les terrains couverts d'une « zone soumis à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier » » et visant à adapter le degré d'utilisation du sol et à supprimer l'indication de densité de logements minimum (DL min), matérialisée par trois plans « Extrait du PAG modifié » (Mamer, Capellen et Holzem) échelle 1 :2500, date 25/06/2018, de sorte que le collège des bourgmestre et échevins peut procéder aux consultations prévues aux articles 11 et 12 de la loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain ;
- précise que les les schémas directeurs seront en conséquence adaptés et transmis au Ministère de l'Intérieur.

Point de l'ordre du jour : 1-b	Aménagement communal et le développement urbain - Saisine du conseil communal d'une modification ponctuelle de la partie écrite du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la commune de Mamer afin d'autoriser des aménagements et des constructions d'intérêt général ou d'utilité publique ainsi que des infrastructures techniques pour la gestion des eaux superficielles dans la Servitude « urbanisation – coulée verte ou parc » (article 10 de la loi modifiée du 19/07/2004)
---------------------------------------	---

Le conseil communal,

unanimentement

émet un vote positif au sujet de la modification ponctuelle de la partie écrite du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la commune de Mamer visant à compléter la servitude CV « urbanisation – coulée verte ou parc » de l'article 21 « Zones de servitude « urbanisation » » de la partie écrite du PAG afin d'ajouter les précisions suivantes relatives aux aménagements et constructions admises dans cette zone: *«Y peuvent encore être admis des aménagements et des constructions d'intérêt général ou d'utilité publique ainsi que des infrastructures techniques pour la gestion des eaux superficielles à condition que leur implantation se limite au strict minimum, qu'un soin particulier soit apporté à leur intégration dans le site.»*, de sorte que le collège des bourgmestre et échevins peut procéder aux consultations prévues aux articles 11 et 12 de la loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Point de l'ordre du jour : 1-c	Aménagement communal et le développement urbain - Lotissement d'une parcelle sise à Mamer, 5a rue des Maximins en deux lots (article 29 de la loi modifiée 19/07/2004)
---------------------------------------	---

Le conseil communal,

avec dix contre trois voix :

- approuve la demande de lotissement présentée le 04/05/2018 par la société Heisbourg Strotz Architectes s.à r.l., 13 rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg pour le compte de la société Millenium Promotion s.a., 1 rue des Ecoles, L-3461 Dudelange, en obtention de l'autorisation de lotisser une parcelle sise à Mamer, 5a rue des Maximins (section B de Mamer-Sud – numéro cadastral 124/6045) en deux lots en vue de leur

affectation à la construction, ainsi que le plan de lotissement de BEST G.O., projet n° 169257-ind c, échelle 1/250, dessiné en date du 10/04/2018, faisant partie de la demande susmentionnée ;

- décide que le lot 124/0003 sur le plan de lotissement projet n° 169257-ind c est à céder gratuitement à la commune de Mamer en vue de l'aménagement d'un trottoir.

Point de l'ordre du jour : 2-a	Devis - Article 4/823/211000/18046 – Étude pour la construction d'une piscine au Campus Kinneksbond à Mamer - montant du devis 50.000,00€
---------------------------------------	--

Le conseil communal,

unanimentement

approuve le devis au montant de 50.000,00 € T.T.C. pour l'élaboration d'une étude pour la construction d'une piscine au Campus Kinneksbond à Mamer.

Point de l'ordre du jour : 2-b	Devis - Article 4/910/221311/18039 – Réaménagement de la zone «Berberzelt» et du hall d'entrée du primaire au Campus Kinneksbond – montant du devis 450.000,00€
---------------------------------------	--

Le conseil communal,

unanimentement

approuve le devis au montant de 450.000,00€ T.T.C. pour le réaménagement de la zone «Berberzelt» et du hall d'entrée du primaire au Campus Kinneksbond.

Point de l'ordre du jour : 3	Circulation - Confirmation d'un règlement de circulation d'urgence temporaire d'une durée supérieure à 72 heures au croisement de la route de Dippach avec la route de Garnich à Holzem
-------------------------------------	--

Le conseil communal,

unanimentement

confirme le règlement de circulation d'urgence temporaire d'une validité supérieure à 72 heures dans la route de Dippach et la route de Garnich à Holzem édicté en date du 15/06/2018 par le collège échevinal, réf.: 2018-040 et arrête :

(1)

Les prescriptions suivantes sont applicables à partir du lundi, le 25/06/2018 de 08.00 heures jusqu'au vendredi, le 29/06/2018 à 16.00 heures:

- La circulation sur la route de Dippach à l'intersection avec la route de Garnich est réglée à l'aide de signaux lumineux.
Cette prescription est indiquée par des signaux colorés lumineux.
En cas de panne des signaux colorés lumineux, la prescription est indiquée par les signaux B.5 « PRIORITE A LA CIRCULATION VENANT EN SENS INVERSE » et B.6 « PRIORITE PAR RAPPORT A LA CIRCULATION VENANT EN SENS INVERSE ».

(2)

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14/02/1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13/06/1994 relative au régime des peines.

Point de l'ordre du jour : 4-a	Subsides - Répartition des subsides 2017 aux associations
---------------------------------------	--

Le conseil communal,

unanimement

arrête les subsides ordinaires 2017 comme suit :

Article	section budgétaire	Total du subside €
3/260/648110/99001	Précarité sociale	7.248,16 €
3/320/648110/99012	Services de secours	4.235,20 €
3/410/648110/99012	Agriculture, syviculture, viticulture	550,00 €
3/430/648110/99001	Tourisme	925,00 €
3/542/648110/99001	Protection de la nature	2.027,50 €
3/825/648110/99001	Associations sportives	90.274,99 €
3/890/648110/99001	Autres loisirs, culture et cultes	34.173,46 €
	TOTAL	139.434,31 €

Point de l'ordre du jour : 4-b	Subsides - 1000 € à l'a.s.b.l. « D'Georges Kayser Altertumsfuerscher » à titre de participation au financement d'activités archéologiques en 2018
---------------------------------------	--

Le conseil communal,

unanimement

décide d'allouer à l'a.s.b.l. D'Georges Kayser Altertumsfuerscher un subside exceptionnel de 1.000,00 € à titre de participation aux activités archéologiques de l'association en 2018.

Point de l'ordre du jour : 5-a	Approbation d'un contrat de bail relatif à un immeuble sis à L-8225 Mamer, 2 route de Dippach
---------------------------------------	--

Le conseil communal,

unanimement

approuve le contrat de bail du 15/06/2018 signé entre le collège échevinal et la société Ets L. Rossi s.à r.l. avec siège social à L-3480 Dudelange, 53 rue Graffelt, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro RCSL. B 57319 pour la mise en location d'un immeuble d'habitation et de commerce avec privilège de cabaretage sis à L-8225 Mamer, 2 route de Dippach moyennant un loyer mensuel de 2.840,00 € à partir du 01/11/2018 pour une durée consécutive de neuf années.

Point de l'ordre du jour : 5-b	Approbation d'un contrat de bail relatif à un immeuble sis à L-8310 Capellen, 49 route d'Arlon
---------------------------------------	---

Le conseil communal,

unanimement

approuve le contrat de bail du 13/06/2018 signé entre le collège échevinal et M. Jacques Bruns, domicilié à L-7480 Tuntange, 23 rue de Luxembourg pour la mise en location de l'immeuble sis à L-8310 Capellen, 49 route d'Arlon, à partir du 01/09/2018 pour une durée de trois ans et par la suite renouvelable par périodes d'une année par tacite reconduction, moyennant un loyer mensuel de 700,00 € .

Point de l'ordre du jour : 6-a	Affaires du personnel – création d'un poste d'employé communal (m/f) dans la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe administratif pour les besoins du service financier
---------------------------------------	---

Le conseil communal,

unanimement

décide la création d'un poste d'employé communal (m/f) dans la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe administratif pour les besoins du service financier.

Point de l'ordre du jour : 6-b	Affaires du personnel – création d'un poste d'employé communal (m/f) dans la catégorie d'indemnité D, groupe d'indemnité D2, sous-groupe administratif pour les besoins du service communication
---------------------------------------	---

Le conseil communal,

unanimement

décide la création d'un poste d'employé communal (m/f) dans la catégorie d'indemnité D, groupe d'indemnité D2, sous-groupe administratif pour les besoins du service communication.

Point de l'ordre du jour : 7	Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux
-------------------------------------	--

Le conseil communal,

entend les communications d'usage du collège échevinal ainsi que les questions émanant des conseillers communaux.

Monsieur le bourgmestre prononce le huis clos de la réunion.

Point de l'ordre du jour : 8-a	Affaires de personnel - Nomination provisoire d'un fonctionnaire dans la catégorie B, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif au secrétariat communal
---------------------------------------	---

Séance à huis clos.

Point de l'ordre du jour : 8-b	Affaires de personnel - Nomination définitive d'un fonctionnaire dans la catégorie B, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif au secrétariat communal
---------------------------------------	---

Séance à huis clos.